

Près de 940 fonds conservent le label ISR au 1er janvier 2025

Paris, le 08 janvier 2025. Le comité du label ISR, présidé par Michèle Pappalardo, publie la liste des fonds qui ont choisi de garder le label ISR¹, en appliquant les exigences du nouveau référentiel applicable aux valeurs mobilières.

Le nouveau référentiel applicable aux valeurs mobilières, publié en décembre 2023, est entré en application au 1^{er} mars 2024 pour les nouveaux fonds à labéliser. Les fonds labellisés antérieurement bénéficiaient, quant à eux, d'une période de transition jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour s'adapter au nouveau référentiel.

Le comité du label a demandé à chaque société de gestion concernée de lui indiquer la liste de ses fonds labellisés qui respecteraient le nouveau référentiel à partir du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, **la liste publiée ce jour, sur le site internet du label, présente l'ensemble des fonds qui déclarent appliquer les exigences du nouveau référentiel** ; cela sera vérifié tout au long de l'année par les certificateurs lors des prochains audits de chacun de ces fonds, à la date anniversaire de leur certificat.

Au total, à la fin de la période de transition, **939 fonds déclarent avoir adopté le nouveau référentiel et donc conservent le label ISR**, soit 70% des fonds qui étaient labellisés fin 2024 (1342 fonds au 30.11.2024). Cette liste pourra être encore légèrement complétée dans les prochains jours en fonction des derniers retours attendus de certaines sociétés de gestion.

Le comité du label tient à féliciter les 174 sociétés de gestion qui ont su adapter leurs pratiques pour respecter cette révision ambitieuse du référentiel ; elles représentent 90% des sociétés de gestion qui avaient au moins un fonds labellisé ISR en 2024.

Désormais plus lisible et exigeant, le label ISR des valeurs mobilières est de nature à donner encore davantage confiance aux investisseurs et aux épargnants individuels.

Le comité du label concentre à présent ses travaux sur l'actualisation du référentiel dédié aux fonds immobiliers, ainsi que sur la création d'un référentiel pour le Capital Investissement, tout en continuant d'accompagner les sociétés de gestion dans la mise en œuvre du nouveau référentiel des fonds de valeurs mobilières, à travers son guide d'interprétation.²

Michèle Pappalardo, présidente du Comité du label ISR, commente : « *Je suis ravie de constater que 90% des sociétés de gestion ayant au moins un fonds labellisé ISR ont répondu présentes et ont fait l'effort, important, d'adapter leurs fonds aux exigences du nouveau référentiel ! Notre objectif était ambitieux : cette liste de plus de 900 fonds montre qu'il est partagé par beaucoup d'acteurs de la place de Paris. Les épargnants et les investisseurs sont les premiers bénéficiaires de cet effort de clarification et d'exigence en matière de Finance Durable. »*

¹ <https://www.lelabelisr.fr/comment-investir/fonds-labellises/>

² <https://www.lelabelisr.fr/faq-am/>



Le label ISR : Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère chargé des Finances, avec pour objectif de valoriser les produits d'investissement socialement responsable (ISR) auprès des épargnants, en France et en Europe. Le label a fait l'objet d'une première mise à jour en 2020, avec la revue des exigences du référentiel applicables aux valeurs mobilières et la création d'une variante dédiée aux fonds immobiliers. Sur la base d'un rapport de bilan de l'Inspection Générale des Finances, le ministre des Finances a nommé en octobre 2021 un nouveau comité du label, avec pour mission de proposer une évolution profonde du référentiel. Le label ISR est devenu un outil majeur de la finance durable en France.

Le comité du label ISR : nommé en octobre 2021 et renouvelé en décembre 2024 par le ministre chargé des Finances, le comité du label est composé de 14 membres et présidé par Michèle Pappalardo. Son rôle est de définir les grandes orientations du label et de proposer des évolutions du référentiel aux pouvoirs publics. Il veille au bon fonctionnement du processus de labellisation ainsi qu'à son évolution.

Contact presse :

Secrétariat du comité du label ISR : secretariat@lelabelisr.fr